

N° 309 Du 10 fructidor an 12

LAISSÉZ passer librement Jean Bancharé  
natif d' St Martin Cantal domicilié à id municipalité  
d' id département d' Cantal âgé de 18 ans, taille  
d' m. 58 m cheveux et sourcils chat auis yeux bruns  
front plat nez long bouche moynne menton roud visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de l'inspecteur de Mauriac  
en date du 28 thermidor et sur l'attestation du citoyen J. Baptiste Briou demeurant  
à Aurillac et du citoyen J. Bancharé demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. J. Bancharé

Bancharé Mauriac

N° 310 Du 11 jour

LAISSÉZ passer librement Stienne Rivière  
natif d' Tourniac domicilié à id municipalité  
d' id département d' Cantal âgé de 31 ans, taille  
d' m. 67 m cheveux et sourcils chatains fins yeux noirs  
front grand nez grat bouche moynne menton roud visage  
roud entropé de la main gauche inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de l'inspecteur de Mauriac  
en date du 28 thermidor et sur l'attestation du citoyen J. Baptiste Briou demeurant  
à Aurillac et du citoyen Jean Bancharé demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. Stienne Rivière

Rivière Mauriac

N° 311 Du 11 jour

LAISSÉZ passer librement Jean Bancharé  
natif d' Champsaur domicilié à id municipalité  
d' id département d' Cantal âgé de 18 ans, taille  
d' m. 67 m cheveux et sourcils chatains bruns yeux noirs  
front large nez gros bouche ordinaire menton roud visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de l'inspecteur de Mauriac  
en date du 28 thermidor et sur l'attestation du citoyen J. Baptiste Briou demeurant  
à Aurillac et du citoyen J. Bancharé demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. J. Bancharé

Bancharé Mauriac